



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



DEPOSE AU GREFFE LE

20 FEV. 2019

TRIBUNA GOTTO ENTREPRISE

N° d'entreprise : 0 720. 969.029.

Dénomination

(en entier): SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI LTD

(en abrégé) :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée de droit anglais

Adresse complète du siège : DEPT 1290, 196 HIGH ROAD, WOOD GREEN, LONDON - N22 8HH -

LONDON - ENGLAND

Adresse succursale en BELGIQUE: 10/2 - Rue Follet 7540 TOURNAI - BELGIQUE

Objet de l'acte : Ouverture d'une succursale en BELGIQUE / Nomination du représentant

légal - Objet social.

Le 07/01/2019 s'est réunie l'Assemblée Générale des associés de la Société à responsabilité limitée par actions de droit Anglais: SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI LTD dont le siège est en ANGLETERRE. DEPT 1290, 196 HIGH ROAD, WOOD GREEN, LONDON - N22 8HH - ENGLAND Société inscrite le 7 Août 2018 sous le numéro: 11504268 au registre des compagnies d'Angleterre et Wales.

Succursale en BELGIQUE: 10/2 - Rue Follet - 7540 TOURNAI

STATUTS:

- 1. La présente société s'appelle : SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI LTD
- 2. La société est officiellement sise en Angleterre et au Pays de Galles
 DEPT 1290, 196 HIGH ROAD, WOOD GREEN, LONDON N22 8HH ENGLAND
- 3. Les objectifs de la société sont:
- (a) Faire du commerce en tant que société commerciale générale
- (b) Faire des acquisitions à travers achat, bail, échange, embauche ou d'autre manière et acquérir des actions de n'importe quelle propriété, et tous les droits ou privilèges de toute nature ou en rapport à toute propriété de tous type.
- (c)Faire des acquisitions par l'achat, l'application, l'inscription ou autrement et protéger, prolonger et renouveler, soit au Royaume Uni, soit ailleurs, tous les brevets, les droits des brevets, les licences, les processus secrets, les marques commerciales, les dessins, les protections et les concessions, ou tout autre type de droit de propriété intellectuelle, et renoncer, altérer, modifier, utiliser et en profiter ainsi que les produire ou accorder des licences ou des privilèges en rapport à celles-ci.
- (d)Acquérir ou entreprendre la totalité ou une part de l'affaire, la clientèle et les actifs d'une personne, entreprise ou société en continuant ou ayant l'objectif de continuer les affaires pour lesquels la société est autorisée et entreprendre toutes ou quelques obligations de paiement de ladite personne, entreprise ou société en tant que partie de cette acquisition, ou acquérir des intérêts ou faire partie d'un partenariat ou un autre type d'accord pour partager les revenus, ou pour la coopération, l'assistance réciproque avec cette personne, entreprise ou société, ou afin df assister autrement ladite personne, entreprise ou société, et pour accorder, en tenant compte pour n'importe quelle action ou situation mentionnée précédemment ou propriété acquise, toute action, obligation, portefeuille d'obligations ou valeurs qui pouvaient être convenus, et posséder, retenir, vendre, hypothéquer et/ou négocier toutes les actions, les obligations, un portefeuille d'obligations ou des valeurs ainsi reçus.
- (e)Améliorer, gérer, construire, réparer, développer, échanger, laisser en bail ou autrement, hypothéquer, charger, vendre, en disposer, en profiter, accorder des licences, des actions, des droits et des privilèges en rapport à son activité, ou négocier autrement avec tout ou une partie de la propriété et les droits de la société.
- (f)Investir et négocier avec l'argent de la société qui n'est pas immédiatement requis et négocier autrement les investissements faits de la manière que la société a spécifié précédemment.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

(g)emprunter et demander de l'argent ou offrir des emprunts sous tous termes avec ou sans garantie à toute personne, entreprise ou société (sans porter préjudice aux associés de cette société), accepter des garanties, des contrats d'indemnisation, et de toute type d'assurance, recevoir de l'argent ou des emprunts selon tous termes, et assurer le paiement ou le remboursement des montants d'argent, la performance des actions de toute personne, entreprise ou société (sous les termes mentionnés précédemment).

- (h) Emprunter, collecter de l'argent et assurer le remboursement de l'argent emprunté, collecté ou possédé à travers les hypothèques, les charges, les gages standard, acquisitions prioritaires, ou d'autres gages portant sur la totalité ou sur une partie des actifs de la société (soit ceux qui existent déjà ou ceux qui viendront à être acquis dans l'avenir), le capital provisoire y compris, par une hypothèque similaire, les gages standard, acquisition prioritaire, ou actions afin de garantir l'accomplissement par la société de toute obligation ou responsabilité qu'elle puisse engager ou qui puisse l'attacher.
- i) Retirer, faire, accepter, endosser, escompter, négocier, exécuter et émettre des chèques, des lettres de change, des billets à l'ordre, des bons de souscription, des obligations, et d'autres valeurs négociables et transférables.
- j) Appliquer à, promouvoir et obtenir n'importe quel Acte du Parlement, ordre ou licence du Département du Commerce ou d'une autorité afin de permettre à la société de réaliser n'importe quel objectifs ou, pour mener à bien n'importe quelle modification de la constitution de la société ou pour un autre propos qui pourrait paraître planifié de manière directe ou indirecte avec le but de promouvoir les intérêts de la société, et pour s'opposer à toute démarche ou application qui pourrait sembler planifiée directe ou indirectement de manière à porter préjudice aux intérêts de la société.
- k) Acquérir par souscription ou autrement, posséder, vendre, négocier, placer, garantir et disposer des actions, des fonds, des obligations, un portefeuille d'obligations, ou d'autres valeurs émises ou garanties par toute société constituée ou développant ses affaires partout dans le monde, et des valeurs émises ou garanties par n'importe quel gouvernement ou autorité municipale, locale, n'importe où dans le monde.
- 1) Surveiller, contrôler, financer, subsidier, coordonner, ou donner assistance aux sociétés chez lesquelles la société a directement ou indirectement des intérêts financiers.
- m) Promouvoir une autre société dans le but d'acquérir la totalité ou une part de cette affaire ou la propriété d'entreprendre, ou l'acquisition des obligations de la société ou d'entreprendre n'importe quelle affaire (entreprise) ou opération, qui pourraient probablement bénéficier la société ou augmenter la valeur d'une telle proprièté ou affaire de la société, et placer ou, garantir, souscrire, garantir le placement ou acquérir toutes ou une part des actions et des valeurs (gages) d'une des sociétés comme expliqué ci-dessus.
- n) Vendre ou disposer de la totalité ou d'une part de l'affaire ou de la propriété de la société de la manière que la société reste profitable.
- o) Agir en tant qu'agents, courtiers ou administrateurs vis-à-vis des autres personnes, sociétés ou entreprises, et ainsi pouvoir entreprendre et s'acquitter des sous-contrats.
- p) Rémunérer toute personne, entreprise ou société rendant service à la société soit en espèces, soit autrement.
- q) Distribuer parmi les membres de la société toute propriété qui soit distribuable équitablement parmi eux.
- r) Se procurer le paiement de tous ou de quelques frais nécessaire à la promotion, formation et incorporation de la société.
- s) Rendre ou attribuer des pensions, des annuités, des primes, et des pensions de retraite ou d'autres indemnités, bénéfices ou assistance caritative et plus généralement fournir des avantages, des équipements, et des services à toute personne qui sont ou ont été Directeurs ou employés de la société, ou d'une société subsidiaire, une société détenue par la société ainsi que dans les sociétés subsidiaires, saisies, ou associées, les veuves, les veufs, les enfants et d'autres parents et dépendants desdites personnes; faire des paiements destinés aux assurances, comprenant les assurances pour les directeurs, fonctionnaires ou les auditeurs contre n'importe quelle responsabilité contractée par lesdites personnes en rapport à n'importe quelle action de leur part, en rapport à l'exécution de leurs obligations et devoirs vis-à-vis la société.
- t) Etre en conformité avec les stipulations de la section 155 et 158 de l'Acte afin de fournir, directe ou indirectement, tout type d'assistance financière (comme stipulé dans la section 152(1) (a) de l'Acte) pour tout propos tel qu'il est stipulé dans la section 151 (1) et/ou la section 151 (2) de l'Acte.
- u) Faire en sorte que la société soit inscrite- t reconnue partout dans le monde.
- v) Développer toutes les activités pour lesquelles elle est autorisée partout dans le monde et n'importe où, en tant que directeurs, agents entrepreneurs ou autrement, et à travers les agents, les courtiers, les sous-entrepreneurs, et autrement soit toute seule ou conjointement avec des autres.
- w) Réaliser d'autres activités jugées fortuites ou favorables à la réalisation des buts de la société ou de n'importe quel pouvoir octroyé par l'Acte ou par cette clause.
 Et pour que :
- (1) Nul objectif exposé précédemment en soit restrictivement interprété, la plus large interprétation sera donnée à chacun de ceux-ci, sauf où le contexte le requiert, d'une certaine façon limité ou restreint par référence e aux termes d'une autre sous clause de celle-ci, ou par référence au nom de la société. (2)L'expression « société/société» dans cette clause, sauf où il est employé en rapport à la Société, sera estimée faire allusion à n'importe quel partenariat ou autre groupe de personnes, incorporés ou non

N

incorporés et dans le cas échéant, inscrits, résidents, ou domiciliés au Royaume Uni ou ailleurs.

(3) Dans cette clause l'expression « l'Acte » veut dire l'Acte de la Société de 2006, mais afin que toute référence dans cette clause à toute stipulation de l'Acte soit jugée, inclure une référence à des modifications statutaires ou à la remise en acte de cette stipulation pour le temps en vigueur.

4.- La responsabilité des membres est limitée.

5.- Le capital social de la société est de 1.500.000 GPB divisé en 100 parts ordinaires de 15.000 GPB chacune.

Nous, les signataires à ce Mémorandum d'Association, souhaitons être rassemblés dans la société à la suite de ce mémorandum et souhaitons prendre le nombre d'actions détaillées en face de nos noms respectifs.

Noms et adresses des souscripteurs:

Monsieur Julien, Marc, Jérôme, Benoit DEMBA - Actionnaire & Directeur avec 50 % parts Monsieur Michel DEMBA - Actionnaire & Directeur avec 50 % des parts Domiciliés: Concession Djelitomba - Siguiri, Kouroudakoro II , GUINEA

pour la société :SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI LTD

Ordre du jour : Ouverture de la Succursale en BELGIQUE / Nomination du représentant légal / Objet social / Gestion journalière.

Par désicion de l'assemblée générale du 07/01/2019

- Sont nommés "Représentant(s) Légal" - "Gérant(s)" de la société : SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI LTD Monsieur Julien, Marc, Jérôme, Benoît DEMBA et Monsieur Michel DEMBA, de la société : SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI LTD

Monsieur Julien, Marc, Jérôme, Benoît DEMBA et Monsieur Michel DEMBA en vertu de la Section 10 de la Loi sur les sociétés de 2006.

Monsieur Julien, Marc, Jérôme, Benoit DEMBA et Monsieur Michel DEMBA, agissant en qualité de directeurs de la société : "SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI LTD"

Ont convenus de constituer la Succursale de la Société en BELGIQUE à dater du : 7 Janvier 2019 qui peut être transférée partout en BELGIQUE par simple désicion des représentants légaux qui ont tous pouvoirs aux fins de faire constater, modifier et authentifier par procès verbal d'assemblée générale et modification au moniteur Belge des statuts.

OBJET SOCIAL:

La SociétéSOCIETE MINIERE DE SIGUIRI LTD aura pour objet, tant en BELGIQUE, qu'à l'étranger les activités suivantes :

Objet de la société :

OBJET SOCIAL : Tant en Belgique qu'à l'étranger, la société : SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI LTD a pour objet social les activités suivantes :

- Toutes activités minières, dont notamment mais non exclusivement : la prospection, l'exploration, l'extraction, le traitement de minerais... Directement ou par sous-traitance.
- La construction de toutes infrastructures nécessaires pour la réalisation des activités minières et activités connexes.
- Toute opération d'acquisition de matériel et équipements nécessaires pour la réalisation des activités minières et activités connexes.
- Le transport, l'importation, la vente de tous produits miniers semi-finis ou finis, et activités connexes.
- La prise d'intérêts et de participations, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit, dans toute société, affaire ou entreprise, notamment par voie d'acquisition, de création de société nouvelle, d'apport, de fusion, de société en participation, de groupement d'intérêt économique ou autrement, ainsi que tout acte d'administration ou de disposition de tous intérêts et participations, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit;
- Toutes les activités énumérées précédemment pour le compte de toute société affiliée, partenaire ou ayant un lien d'intérêt avec la Société Minière de Siguiri.

Et plus généralement,

- Toutes opérations de quelle que nature qu'elle soit, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes, complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

W)

Voorbehouden aan het Belgisch Staatsblad

- L'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

- L'énumération qui précède est énonciative et non limitative.

Elle peut accomplir d'une manière générale toutes opérations industrielles et commerciales, financières et civiles, mobilières et Immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et pouvant en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

- Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.
- Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.
- La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, de faire pour son compte toutes les opérations d'achat, de vente de bien de tout type en tant que détaillant et/ou grossiste.
- La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières où immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.
- Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un rapport identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à lui procurer des matières premières, des marchandises.
- Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.
- La société a pour objet de faire pour son compte ou pour compte d'autrui, toutes opérations se rattachant où indirectement à la vente, l'achat, la distribution, l'étude, la création, le développement, le montage, l'exploitation de toutes formules et la commercialisation sous toutes ses formes.
- La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, de faire pour son compte toutes les opérations d'achat, de vente de bien de tout type en tant que détaillant et/ou grossiste.

Cette désignation n'est pas limitative, la société peut accepter toutes opérations généralement quelconques en dehors de celles visées ci-dessus et notamment de toute façon générale, la société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières, financières, civiles se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation. Elle pourra réaliser son objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriés

La gestion journalière et technique de la Succursale sera effectuée par: Monsieur Julien, Marc, Jérôme, Benoit DEMBA et Monsieur Michel DEMBA, à durée indéterminée.

Fin du 1er exercice comptable fixé au 30/12/2020 Première assemblée générale en Décembre 2021

La société utilisera le nom suivant : SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI LTD

Sont désignés comme Gérant de la société avec tous pouvoirs pour représenter cette dernière vis-à-vis de tiers et pour engager la société : Monsieur Julien, Marc, Jérôme, Benoit DEMBA et Monsieur Michel DEMBA et Monsieur Michel DEMBA, en leurs qualités de : Gérant(s) et Co-gérant(s) - Représentant(s) Légal de la société.

Annexes: - Statuts en français de la société

- Statuts en Anglais de la société
- Certificat d'incorporation U.K.
- Certificats d'incorporatrion en français
- Assemblée générale PV
- Copie Carte d'identité / Passeport

Fin du 1er Exercice comptable le 30/12/2020 Première assemblée générale en Décembre 2021

L'assemblée générale s'est terminée à 10H30 à CHARLEROI le 7 Janvier 2019

Monsieur Julien, Marc, Jérôme, Benoit DEMBA SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI LTD Représentant Legal Monsieur Michel DEMBA SOCIETE MINIERE DE SIGUIRI LTD Représentant Legal

Op de laatste blz. van Luik B vermelden : Recto : Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en)

bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen

Verso: Naam en handtekening